

## SEANCE DU 20 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt février, à 18 h 00

Le conseil municipal de la commune de SAUTERNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DESCAMPS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 14 - présents 09 - absents 05 - votants 09 - exprimés 09 - pour 09 - contre 00

Date de la convocation du conseil municipal : 13 février 2017

Présents : MM. MAROT Yann - MAYEUR Francis - de VAUCELLES Gabriel - Mme RODIER Martine - M GUIGNARD Philippe - M DELAS Alexandre - Mmes MARTINEZ Véronique - LONGO Christine

Absents : Mmes TRACOU Nathalie - GRANIE Alison - DUPRAT Sylvie - MM SANCHEZ Henri - DESPUJOLS Guy

### Décision 01\_201702 : Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2017

Préalablement au vote du budget primitif 2017, la commune de SAUTERNES ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire et à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2016.

Opération	Article	Montant
31 Bâtiments	2113	25 000.00 €

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal, **DECIDE** :

- D'autoriser le Maire à engager, et à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2017,
- Et de reprendre ces crédits au budget 2017

### Décision 02\_201702 : Redevance Occupation Domaine Public

Le Maire expose qu'il convient de fixer le montant de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerces ambulants venant sur la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE le stationnement de commerces ambulants devant la salle des fêtes ;
- DÉCIDE que le montant de la redevance d'occupation du domaine public sera de 5 € par jour d'utilisation
- AUTORISE le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public.

### **✚ Décision 03\_201702 : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'échéance du contrat CAE de Jean Louis Blondeau.

La multitude de tâches réalisée par l'employé communal restant identique, monsieur le Maire propose de renouveler l'expérience avec l'engagement d'un nouvel agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE).

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal :

- Accepte le recrutement d'un agent en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 21h/semaine et pour un contrat initial de 12 mois (avec la possibilité de le reconduire dans la limite de 60 mois)
- Autorise monsieur le Maire à signer une convention pour ce recrutement
- Autorise monsieur le Maire à procéder au recrutement de cet agent

### **✚ Décision 04\_201702 : Travaux accès PMR Office du tourisme**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 29\_201608 concernant l'adoption d'un agenda accessibilité programmée (Ad'AP) ainsi que la décision 43\_201612 concernant la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux pour l'accessibilité de bâtiments municipaux.

Il explique qu'une consultation a été lancée. Deux réponses sont parvenues en Mairie :

- SO PE GA TP
  - o Siège social : 24 rue Marion de Jacob 33 690 MERIGNAC
  - o Montant de l'offre : 54 483.25€ HT
- COLAS - AGENCE PEPIN
  - o Siège social : Avenue Charles Lindbergh 33 694 MERIGNAC
  - o Montant de l'offre : 49 255.00 € HT

Après en avoir délibéré, les élus présents :

- Retiennent l'offre de l'entreprise COLAS – Agence Pépin
- Autorisent monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

### **✚ Décision 05\_201702 : Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes**

Monsieur le maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Départemental.

La réunion cantonale présidée par Jean Luc GLEYZE et Isabelle DEXPERT, Conseillers Départementaux, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 000 euros.

Pour ce qui est des travaux, le financement propre de la commune doit être au moins égal à 20% du coût total de l'opération.

Après avoir écouté ces explications, le conseil municipal décide :

- ✓ de réaliser en 2017 l'opération suivante :
  - o Accès PMR office du tourisme
- ✓ de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention



<u>LEGISLATIVES</u> 11-juin	<u>LEGISLATIVES</u> 18-juin
--------------------------------	--------------------------------

		08H00 10H30	10H30 13H00	13H00 15H30	15H30 18H00	08H00 10H30	10H30 13H00	13H00 15H30	15H30 18H00
Gabriel	de VAUCELLES	-	-	X	-			X	
Alexandre	DELAS				X				X
Jean Michel	DESCAMPS	X				X			
Guy	DESPUJOLS	X				X			
Sylvie	DUPRAT	X				X			
Alison	GRANIE		X				X		
Philippe	GUIGNARD	X				X			
Christine	LONGO		X				X		
Yann	MAROT				X				X
Véronique	MARTINEZ				X				X
Francis	MAYEUR			X				X	
Martine	RODIER		X				X		
Henri	SANCHEZ			X				X	
Nathalie	TRACOU								

#### Questions diverses

Monsieur le Maire rappelle que la pièce de théâtre « Le candidat » sera joué dans la salle des fêtes le vendredi 17 mars.

Monsieur le Maire informe de la vente du bar les Ormeaux. Le repreneur est un habitant de la commune. Monsieur le Maire évoque la labélisation Villages Internet. Le but est de mener des actions numériques toute l'année afin d'obtenir, lors d'une cérémonie, des « @ » qui pourront ainsi orner nos panneaux d'entrée de village.